



RAPPORT

de la commission sociale et culturelle

au

CONSEIL GÉNÉRAL

concernant

**LES COMPTES 2017
DE LA VILLE DE SION**

Document de travail à l'usage du Conseil général



Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La commission sociale et culturelle s'est réunie à cinq reprises pour l'examen des comptes de l'exercice 2017 de la Ville de Sion. La commission a tenu une séance en présence de M. Patrick Dondainaz, chef du service « Finances et comptabilité » de la Municipalité. Elle a été reçue le mercredi 30 mai 2018 par le Président de la ville et M. Patrick Dondainaz pour la communication des réponses aux questions écrites.

La commission leur adresse ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies.

Pour l'examen des comptes de l'exercices 2017, la commission a siégé dans la composition suivante :

Président : Mirailès Christian

Vice-Président : Juillerat Olivier

Rapporteur : Amos Jérôme

Membres : Guex Johanne
Gianadda Isabelle
Jacquier Michael
Mukuna Akanga
Pallara Chantal
Pfister Brigitte
Schüpbach Pierre
Mayor Noémie (en remplacement de Stalder Thierry)



I Entrée en matière et vote d'entrée en matière

Les comptes de l'exercice 2017 de la Municipalité ont été examinés dans le détail par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements, et plus particulièrement sur les subventions accordées dans les domaines culturel et social.

La commission a pris acte de la bonne santé financière de notre ville et que les comptes sont considérés comme bons.

La commission sociale et culturelle, à unanimité des 11 membres présents, propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière concernant les comptes 2017 de la Municipalité de Sion.

Document de travail à l'usage du Conseil Général



Dicastère 0

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
0			Rénovation Bâtiment	

Question 1

Lors d'une rénovation de bâtiment, construction nouvelle ou d'un achat important, est-ce que l'avis des utilisateurs est pris en compte ? Par exemple dans le cas de la piscine est-ce que l'avis du personnel, qui connaît bien les lieux, sera pris en compte et comment ?

Réponse

L'avis des utilisateurs est pris en compte en collaboration avec les responsables des installations.

Cette démarche est essentielle, elle est appliquée également dans le cadre des écoles où le responsable du centre est informé des travaux engagés dans l'établissement.

L'avis du personnel de la piscine a été pris en compte en collaboration avec le chef de service et ses collaborateurs, lors de plusieurs séances de coordination.

Réponse de la commission :

La commission est satisfaite de voir que le responsable est informé et espère que celui-ci entende l'avis de ses collaborateurs.

La commission a constaté que dans plusieurs rubriques tout le budget de construction, entretiens n'est pas utilisé. Par exemple les postes P138 602.314 et P141 605.314 cumulent une différence de 300'000.-. De quelle manière définit-on le budget des entretiens des biens immobiliers ?

Réponse

La position 602.314 concerne les travaux d'entretien des rivières, détaillés comme suit :

	Budget	Comptes
<i>Entretien du Rhône</i>	<i>Fr. 65'000.-</i>	<i>Fr. 87'069.-</i>
<i>Entretien des rivières</i>	<i>Fr. 50'000.-</i>	<i>Fr. 35'006.-</i>
<i>Entretien des canaux</i>	<i>Fr. 90'000.-</i>	<i>Fr. 31'162.-</i>
<i>Entretien des dépotoirs</i>	<i>Fr. 40'000.-</i>	<i>Fr. 31'234.-</i>
<i>Entretien des torrents</i>	<i>Fr. 70'000.-</i>	<i>Fr. 33'513.-</i>

Toutes les interventions nécessitent au préalable des autorisations cantonales qui ne sont pas toujours accordées. L'entretien se fait en fonction de situation dangereuse imminente.



La position 605.314 concerne les travaux d'entretien de l'aéroport, détaillés comme suit :

	<i>Budget</i>	<i>Comptes</i>
<i>Entretien d'immeubles</i>	<i>Fr. 475'000.-</i>	<i>Fr. 333'763.-</i>
<i>Entretien Tarmac</i>	<i>Fr. 95'000.-</i>	<i>Fr. 33'898.-</i>

Les entretiens se font en fonction de l'état de détérioration des immeubles. Plus les détériorations sont accentuées, plus les coûts sont élevés.

Réponse de la commission :

La commission prend acte que certains montants peuvent différer en fonction d'impondérables, comme les autorisations cantonales. En ce qui concerne l'entretien des immeubles et du tarmac, nous aurions souhaité une réponse un peu plus détaillée sachant que la commission doit se prononcer sur les budgets.

Dicastère 1 : Administration générale

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonctionnement	110.365	Subvention accordée	70

Question 2

La commission sociale et culturelle aimerait savoir de quoi il s'agit et pourquoi un tel écart avec le budget ?

Réponse

Il s'agit d'un compte à disposition pour des subventions exceptionnelles qui n'auraient pas été prévues ou uniques. Le budget est de CHF 10'000.- par année. L'utilisation dépend des demandes arrivées en cours d'année et peut donc varier fortement d'une année à l'autre.

Réponse de la commission :

La réponse donnée ne nous permet pas de savoir à quoi/qui sont destinées ces subventions .

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonctionnement	122.365	Office du tourisme	73
		122.365		253

Question 3

La commission aimerait pour son information savoir comment fonctionne le financement de l'office du tourisme, son lien avec la ville et ce que sont les aides ponctuelles relatives à la promotion touristique ?

Réponse



L'office du tourisme reçoit de manière directe:

- *Fr. 440'000.- à titre de subvention et location des locaux.*
- *Délégation par la Ville de la perception des taxes de séjour.*

Les aides ponctuelles relatives à la promotion touristique et payée directement par la Ville sont :

- *Fr. 90'000.-, par la promotion économique pour la création et la promotion des activités liées à Sion Terroir Urbain tel grand-marché de Pâques, Jardin des vins hors canto, Sion fête du goût.*
- *Fr. 120'000.- pour le soutien financier des activités liées au tourisme tel marché de la vieille ville, marché de Noël, chemin des crèches, fondation du château de Tourbillon et châteaux, musées en fête,.....*

A noter que d'autres prestations ponctuelles, tel Sion et lumières, mise à disposition de la Treille, matériel de la voirie, sont versées par l'intermédiaire d'autres rubriques.

Réponse de la commission

La commission n'a pas de remarque particulière.

Dicastère 2 : Finances

Pas de question

Dicastère 3 : Instruction publique

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonctionnement	308.312		105

Question 4

La commission constate une augmentation des charges (gaz, énergie) de 55'670.-. La commission relève l'importance de la réfection de bâtiments pour économiser de l'énergie et en diminuer les coûts. Qu'est-il prévu dans l'avenir pour l'ensemble des bâtiments ?

Réponse

La direction des écoles s'efforce depuis longtemps à diminuer sa consommation énergétique. Ainsi, elle a investi ces dernières années d'importantes sommes dans la rénovation de ses systèmes de chauffage et aussi la réfection des façades de plusieurs bâtiments scolaires (fenêtres, vitres et stores). L'établissement d'un plan directeur pour l'assainissement de l'ensemble des bâtiments scolaires, lancé il y a quelques années, a amené la direction des écoles et surtout le service des bâtiments et constructions à connaître exactement l'état des lieux et ainsi à cibler les investissements.



Réponse de la commission

La commission espère que ses investissements permettront de faire baisser les charges car pour l'instant nous constatons que celles-ci continuent à augmenter.

Dicastère 4 : Sécurité sociale

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
4	Fonctionnement	401		116

Question 5

Lors de la présentation des comptes, il nous a été annoncé qu'une augmentation des dossiers à l'aide sociale a été constatée. Quelles mesures sont prévues par la commune pour financer cette forte augmentation pour cette année et les années à venir ? La commission s'intéresse de manière générale au fonctionnement de l'aide sociale, en particulier au niveau des compétences de la confédération, du canton et de la commune.

Réponse

Le début d'année 2018 laisse supposer une progression des demandes d'aide sociale et qui semble se confirmer à fin avril.

A cet égard, une attention particulière a été portée à l'évolution des charges de l'aide sociale durant ces derniers mois.

En l'état de nos connaissances et sur la base des échanges avec le canton du Valais, les régions sont variablement touchées même si la progression semble partagée et la question de l'urbanisation de l'aide sociale est propre à l'ensemble du territoire suisse.

Seuls les décomptes des communes du 1er semestre 2018, connus à la fin de l'été, permettront de livrer plus d'éléments en ce qui concerne l'année en cours respectivement de valider ou d'invalider les tendances.

Evidemment que si la progression se confirme, le budget 2019 devra en tenir compte.

En parallèle, le personnel du CMS en charge d'appliquer le mandat confié par la Ville de Sion s'emploie à tout mettre en œuvre en faveur de l'insertion socio-professionnelle lorsque celle-ci est envisageable mais également à veiller à ce que les principes de subsidiarité soient appliqués avec diligence (autres assurances sociales, obligation d'entretien, etc).

Après deux années (2016 et 2017) de relatif répit dans le domaine de l'aide sociale, cette évolution est préoccupante et requerra de la part de l'ensemble des parties prenantes des efforts redoublés pour appréhender ces probables charges sociales supplémentaires.



Réponse de la commission

La commission se réjouit d'avoir les chiffres réels à la fin de l'été pour pouvoir prendre les mesures nécessaires lors du budget 2019.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
4	Fonctionnement	402.365		117

Question 6

Crèches. Comment sont faits les calculs des subventions accordées, par UAPE ?

Réponse

Les calculs de subventions communales sont établis comme suit :

- *Total des charges projetées basées sur les exercices comptables précédents (exploitation, charges salariales, etc.) +/- réajustements;*

Sont déduits

- *Projection des recettes liées aux factures parents (grandes variations possibles en fonction de la classe tarifaire des familles) ;*
- *Subventions cantonales projetées (30% des salaires du personnel éducatif) ;*
- =
- *Subvention communale demandée par l'ASLAE selon détail par structures (crèche, nurserie ou UAPE).*

Réponse de la commission

La commission n'a pas de remarque particulière.

Dicastère 5 : Sécurité publique

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	506.469	Ambulance	129

Question 7

La commission constate un écart de 670'000.- des comptes 2017 par rapport au budget. Pourquoi la règle de subventionnement de l'OCVS a été modifiée de manière unilatérale en cours d'année ? Quelle est la position de la ville de Sion par rapport à l'OCVS ? Le service d'ambulances pourrait-il resté en main de la ville ?



Réponse

Les subventions des ambulances sont calculées selon un cout normatif et une base de FRS 100'000.- par ambulance/tranche de 12h soit un min. de Fr. 400'000.- pour la Ville de Sion. Les subventions de l'OCVS sont calculées sur l'année précédente pour l'année suivante. Le coût normatif d'une ambulance 24h/24h est évalué à Fr. 1'400'000.- soit 2'800'000 pour le Centre de secours et d'urgence (CSU) de la Ville de Sion. En 2017, les factures perçues par le CSU se montent à Fr. 2'860'000.- soit plus haut que le cout normatif calculé par l'OCVS. Ce qui, normalement, engendre qu'une subvention minimale de Fr. 400'000.-.

L'OCVS, en cours d'année 2017, a décidé de modifier la clé de calcul des subventions ambulances sur le plan cantonal avec effet rétroactif au 1er janvier 2017 et de supprimer le minimum de Fr. 400'000.- qui devait être versé à Sion, notamment en raison que l'OCVS a renoncé à percevoir la taxe exigée auparavant pour chaque appel 144 délégué. Il en résulte que seule une subvention de Fr. 30'000.- est attribuée pour 2017 au CSU de la Ville de Sion. Une séance est prévue le 5 juin 2018 entre le Conseil d'administration de l'OCVS, le Service de la santé publique du Canton et la Ville de Sion afin de traiter la problématique des subventions et du cout normatif d'une ambulance, ainsi que la pérennité du CSU.

Réponse de la commission

La commission attend les résultats de la séance du 5 juin 2018. Elle est également surprise que l'OCVS change la clé de calcul des subventions en cours d'année avec effet rétroactif.

Dicastère 6 : Travaux publics

Pas de question

Dicastère 7 : Edilité et urbanisme

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Fonctionnement	724.365		261

Question 8

Suite à l'affaire Car Postal, peut-on s'attendre à récupérer des prestations facturées par ce prestataire à la commune de Sion ?

Réponse

La Ville de Sion, dès connaissance de « l'affaire Car postal » a immédiatement saisi le Canton et écrit à CarPostal afin d'être pleinement informé des développements et des répercussions. Plusieurs enquêtes sont en cours au niveau national et nous ne connaissons pas encore l'impact éventuel sur les comptes.

Réponse de la commission

La commission restera attentive aux résultats de l'enquête et souhaite être informée en temps voulu.



<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Fonctionnement	724.366		261

Question 9

La CSC se réjouit de la vente de vélo électrique sur le territoire de la commune de Sion. La demande de subvention a presque triplé en 2017. Serait-il possible de pérenniser cette aide qui fait sens pour l'achat de vélos qui reste à un prix élevé ?

Réponse

Il est prévu d'inscrire annuellement au budget un montant pour permettre la subvention des vélos électriques, dans la pratique désormais constante des dernières années. Le Conseil municipal évaluera annuellement les besoins en fonction des demandes effectives des années précédentes et des ressources financières globales de la Ville.

Réponse de la commission :

La commission ne peut que encourager la démarche.

Dicastère 8 : Eau et énergie

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Fonctionnement	813.330	Pertes sur créances	170

Question 10

La commission aimerait savoir ce que représentent ces pertes sur créances et pourquoi une telle différence par rapport au budget ?

Réponse

Le 93 % de ces pertes sur créances provient de la faillite prononcée le 12 janvier 2017 de la société propriétaire de l'immeuble situé à la rue de l'Envol 19 à Sion. Il est difficile de prévoir la faillite au moment de l'établissement du budget.

Réponse de la commission

La commission remercie le conseil pour sa réponse.



III Conclusion de la commission et vote final

La CSC relève la bonne tenue des comptes de la ville. Nous espérons que la ville trouvera une solution satisfaisante avec l'OCVS en ce qui concerne le subventionnement des ambulances, de même la commission se préoccupe de l'augmentation sensible des dossiers à l'aide sociale.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité de ses onze membres présents, les comptes 2017 de la Municipalité de Sion.

La CSC remercie le Conseil municipal, les chefs de services et les collaborateurs de l'administration communale pour le travail réalisé durant l'exercice 2017.

Le président :

Mirailès Christian

Le rapporteur :

Amos Jérôme

Document de travail à l'usage du Conseil général



Liste des présences - Comptes 2017

Membres permanents 2. mai 2018 7. mai 2018 8. mai 2018 30. mai 2018 4. juin 2018

Mirailès Christian - Président	x	x	x	x	x
Juillerat Olivier - Vice-Président	x	x	x	x	x
Amos Jérôme - Rapporteur	x	x	x		x
Guex Johanne		x	x	x	x
Gianadda Isabelle	x	x	x	x	x
Jacquier Michael	x	x	x	x	x
Mukuna Akanga	x	x	x	x	x
Pallara Chantal	x	x	x	x	x
Pfister Brigitte	x	x	x	x	x
Schüpbach Pierre	x	x			x
Stalder Thierry					

Membre suppléant

Mayor Noémie	x		x	x	x
Fauchère Régine			x		
Collet Bastien	x				

Total 11 11 11 9 11

Document de travail à l'usage du Conseil général